



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels d'administration et d'encadrement

Service de suivi et d'accompagnement RH (SSARH)

Sandrine RELANGE

Responsable SSARH

Tél. : 03.81.65.73.96

Mél : ce.ssarh@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention

25030 Besançon cedex

Besançon, le 2 novembre 2022

Affaire suivie par :

Christelle Berthet

Tél. : 03 81 65 47 36

Mél : christelle.berthet@ac-besancon.fr

Le Recteur de l'académie de Besançon

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du
second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les chefs de service

S/C de Madame et Messieurs les Directeurs
Académiques des Services de l'Education Nationale

Objet : Allègement de service. Campagne pour la rentrée scolaire 2023.

Références :

- Code de l'Education : articles R 911-12 à R 911-30.

- Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues scolaires confrontés à une altération de leur état de santé peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

La présente note de service a pour objet de présenter une de ces mesures ainsi que ses modalités : l'allègement de service.

Si les aménagements de postes peuvent être demandés tout au long de l'année, les personnels qui souhaitent demander un allègement de service au titre de l'année scolaire 2023/2024 devront transmettre une demande sous la forme d'un dossier administratif et médical pour le :

27 janvier 2023 au plus tard

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de cette présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité et tout particulièrement ceux qui sont momentanément éloignés de l'établissement pour diverses raisons, en particulier les agents en congés de maladie ordinaires, de longue maladie et de longue durée.

**Pour la Rectrice et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,
La Directrice des Ressources Humaines**

Emmanuelle THOMAS

Pièces jointes :

Annexe 1 : Note d'information

Annexe 2 : Personnes ressources

Annexe 3 : Fiche de renseignements

Annexe 4 : Demande d'allègement de service

Annexe 5 : Lettre d'accompagnement du Médecin du Travail